

Coupure avec un sécateur électrique

Service Conseil, Hygiène et Sécurité au Travail
 Tél : 02 96 58 23 84
prevention@cdg22.fr

Accident dans une collectivité
 du département le 26/09/2023

Perte d'une phalange
 Arrêt de 3 mois

La victime devait élaguer des saules. L'agent intervenait en trinôme dans un parc quand le sécateur a rippé, lui sectionnant la phalange. Malgré l'arrivée rapide des pompiers sur le site, l'agent a perdu une phalange.



Gants utilisés lors de l'accident

RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir des EPI adaptés : Pour utiliser un sécateur électrique (gants coqués, etc...) ➤ Remplacer les anciens sécateurs par des sécateurs électriques récents ayant un système d'arrêt basé sur la conductivité naturelle du corps ➤ Former des SST ➤ Faire le point sur les situations de travail isolé lors de la mise à jour du Document Unique et travailler toujours en binôme dans le cadre de cette activité. ➤ Adapter le contenu des trousse de secours aux activités, et prévoir des kits de membres sectionnés
---	---